

JOURNAL DE PLAINE

BAMBOIS
CHAMPENAY
DEVANT FOUDAY
DIESPACH
PLAINE
POUTAY

EDITO

Madame, Monsieur,

Nous sommes déjà au milieu de l'année, l'été a du mal à s'installer mais les semaines à venir présagent de l'arrivée des périodes chaudes propices à la détente. La nature a fait ses réserves en eau et tout le monde aspire à profiter enfin des bienfaits et des espaces extérieurs.

Notre commune a déjà vu plusieurs événements festifs se dérouler les derniers mois et il est certain que chacun d'entre nous apprécie ces moments de rencontres, d'échanges mutuels et de partage.

Cette revue nous donne l'occasion de dresser un bilan des réalisations de l'année écoulée et de dessiner les contours des projets à venir.

En termes de travaux structurants, une partie des travaux de voirie prévus en 2023 sont terminés à Champenay et les deux chantiers à Diespach devraient commencer au courant de l'été.

Concernant les prévisions pour 2024, un permis de construire sera déposé courant juillet concernant la construction de 4 appartements sur le site de l'école de Champenay sinistrée en 2021, ainsi que l'aménagement de locaux dédiés à la maternelle dans l'école de Plaine avec en prime la construction d'un préau dans la cour.

La fin de ces travaux est programmée pour début 2026 si le chantier ne subit pas de retard.

Ce projet met en valeur notre volonté de proposer à de nouveaux habitants à venir s'installer sur notre commune, chose essentielle pour conserver notre école et pour faire face à la démographie en baisse.

Les résultats de clôture du budget 2023 reflètent notre volonté et notre détermination de maîtriser nos dépenses et d'augmenter nos recettes pour réaliser nos différents investissements afin de préparer notre commune aux enjeux de demain. Le budget de l'exercice comptable 2024 sera ambitieux sans pour autant avoir recours à la hausse de la fiscalité locale. Sont prévus : des aménagements de régulation de la circulation à certains endroits de la commune, l'achat d'un radar pédagogique qui nous permettra de sensibiliser les automobilistes aux vitesses excessives sur certaines sections de voiries, et il est également prévu l'installation d'abris bus à trois endroits pour les écoliers et des extensions d'éclairage public.

Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et un bel été à toutes et tous.

Bien Cordialement,

Maire de Plaine



MOYENS D'INFORMATION

- **Application « Panneau Pocket »**
(smartphone et ordinateur)



- **Site de la Commune :**
www.communedep laine.com
- **Panneaux d'affichage**

Journal bi-annuel édité
par la Mairie de Plaine.

DIRECTRICE DE PUBLICATION
Patricia SIMONI

RÉDACTION
Commission communication

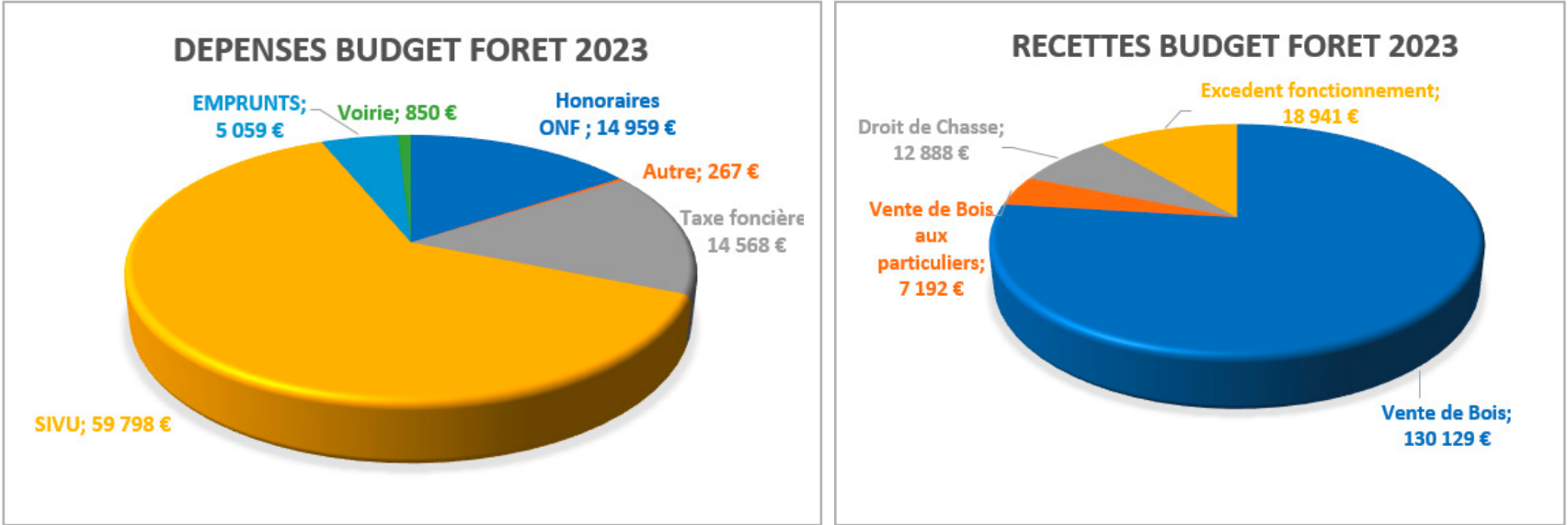
**CONCEPTION GRAPHIQUE
& IMPRESSION**
Imprimerie CIP 67130 La Broque
Tél. : 03.88.97.00.03

CRÉDITS PHOTOS
Commission communication

**Le prochain Journal
municipal de Plaine
paraîtra en janvier
2025. Les associations
et les personnes qui
souhaitent insérer un
article devront le faire
parvenir à la Mairie avant
le 15 décembre 2024**

VUES SUR LES BUDGETS DE LA COMMUNE

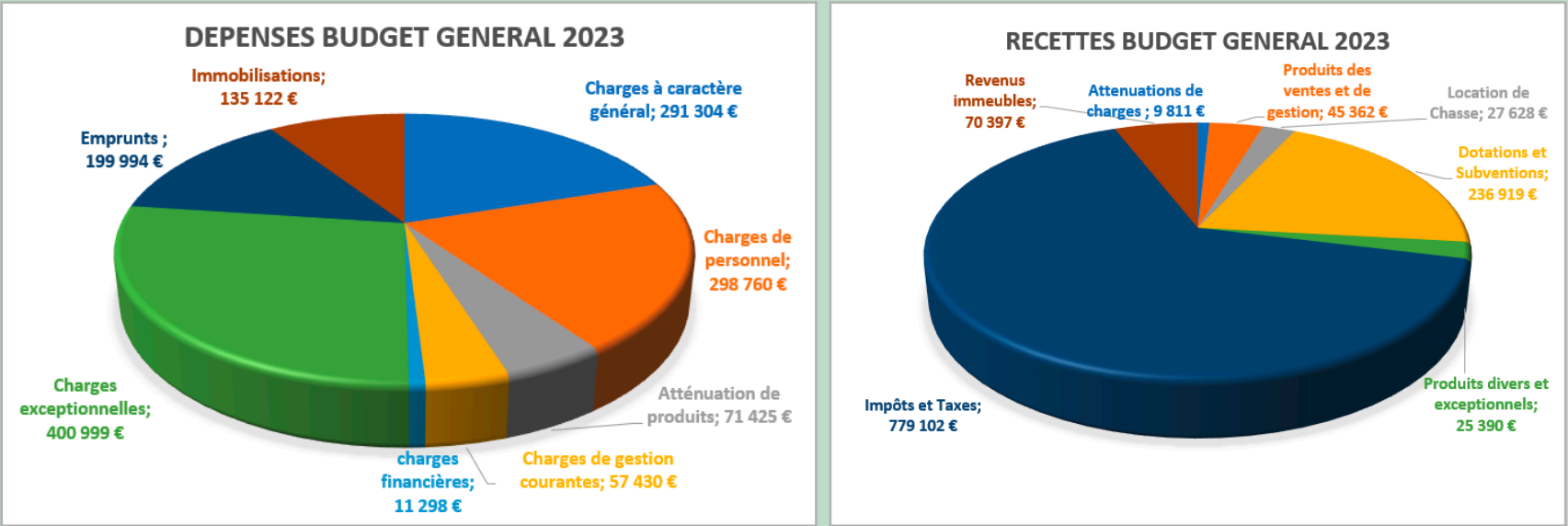
BUDGET FORÊT



- Budget Forêt en fonctionnement et investissement 2023

Dépenses de fonctionnement	127 962.50 €
Recettes de fonctionnement	150 210.26 €
Reprise résultat antérieur	3 942.88 €
Résultat de fonctionnement	+ 26 190.64 €
Dépenses d'investissement	5 909.53 €
Recettes d'investissement	18 941.95 €
Reprise résultat antérieur	- 18 941.95 €
Résultat d'investissement	- 5 909.53 €
Résultat global	+ 20 281.11 €

BUDGET GÉNÉRAL



- Recettes Globales en fonctionnement et investissement 2023

Dépenses de fonctionnement :	1 133 718.44 €
Recettes de fonctionnement	1 194 881.60 €
Reprise résultat antérieur	1 571 944.25 €
Résultat de fonctionnement	+ 1 633 107.41 €
Dépenses d'investissement	335 116.99 €
Recettes d'investissement	265 423.21 €
Reprise résultat antérieur	- 199 398.13 €
Résultat d'investissement	- 269 091.91 €
Résultat global	+ 1 364 015.50 €

ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

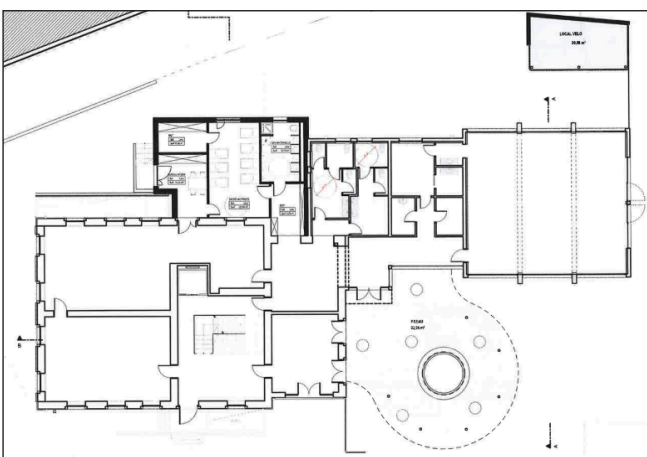
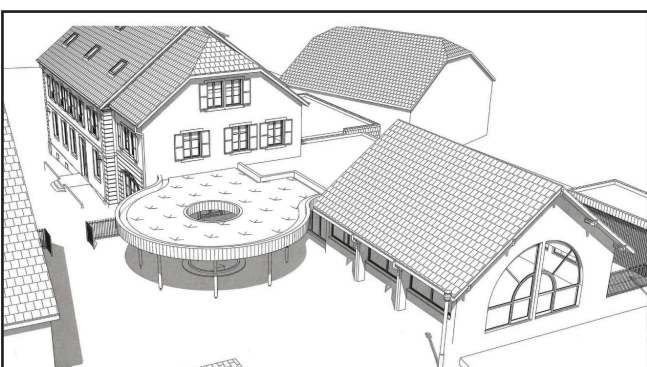
ACQUISITION DE BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE PAR LA COMMUNE

Qu'est-ce qu'un bien vacant et sans maître ? Sur la commune existent actuellement des parcelles laissées à l'abandon depuis des années. Certaines ont été recensées, soit pour leur caractère d'enclave entre des biens communaux, dans des projets pastoraux, utiles pour des aménagements de voirie ou d'autres travaux. Une fois identifiée, il s'agit de vérifier l'absence de propriétaire, d'ayant-droit ou de toute autre personne susceptible de faire acte de propriété.

Le constat d'abandon caractérise la vacance du bien. L'absence de propriétaire ou assimilé permet de qualifier le bien de « sans maître ». Un groupe d'élus s'est occupé d'établir une liste de ces parcelles, de vérifier leur inscription ou non au cadastre et /ou au livre foncier. Cette première phase a été complétée par la recherche des derniers propriétaires de ces parcelles lorsque cela était possible. Le recouvrement de la taxe foncière peut aider à la recherche des personnes concernées mais ne suffit pas en raison des exonérations, de montant sous le seuil de recouvrement etc...

Ce premier travail a été communiqué aux services fiscaux pour s'assurer de l'absence d'ayant-droit. Après confirmation de ce dernier point, en accord avec l'avis de la commission des impôts directs, un arrêté du maire établit le constat de bien vacant et sans maître. Cet arrêté est communiqué à la préfecture. Une procédure de publicité commence et dure 6 mois. Si à l'issue des 6 mois personne n'a revendiqué le bien, il pourra être incorporé dans le domaine communal, après délibération du Conseil Municipal et d'un nouvel arrêté du maire.

Ces explications simplifiées passent sur certaines démarches mais montrent bien la progression lente de ce type d'acquisition. Les possibilités qu'une personne puisse être lésée sont prévues, même après les 6 mois ; par restitution ou dédommagement.



PROJET ÉCOLE

Après plusieurs réunions d'échanges avec l'équipe d'architecte, voici la proposition retenue pour le réaménagement de l'école, suite à la suppression de la classe de Champenay.

Un préau sera créé afin de permettre aux enfants de s'abriter des intempéries, mais aussi du soleil.

Pour la classe maternelle, une salle de sieste/motricité, un bureau d'ATSEM, des rangements et des toilettes adaptés aux plus petits seront créés à l'arrière du bâtiment.

De quoi adapter les locaux pour le bien de nos élèves.



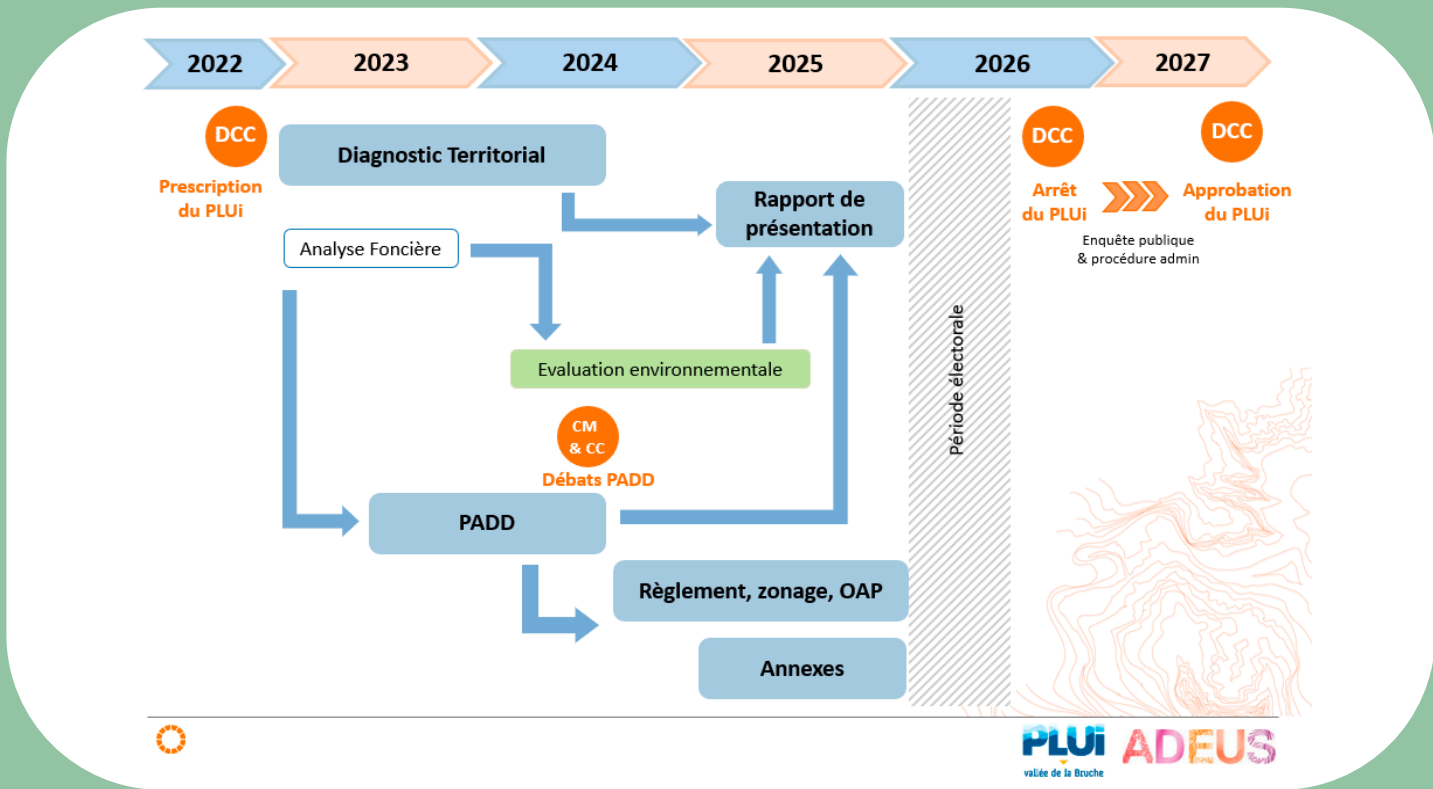
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



En présence d'une quarantaine de personnes de Plaine et des communes avoisinantes, une réunion d'information et surtout de présentation du PADD s'est tenue le 20 juin à la salle des fêtes de Plaine.

Après une année 2023 consacrée à l'élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, les élus ont entériné en ce début d'année 2024 le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce centrale du PLUi. Une synthèse du diagnostic territorial et le PADD sont consultables sur le site de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.

Calendrier :



Définition du PADD :

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit :

1-Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage et de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2-Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenus pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunal ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Historique :

Les élus du conseil de communauté de la Vallée de la Bruche ont délibéré le 19 décembre 2022 pour

Le public peut d'ores et déjà contribuer à la concertation grâce aux registres de concertation mis à disposition dans chaque mairie et au siège de la Communauté de Communes, aux jours et aux heures habituels d'ouverture. Chacun peut y inscrire ses attentes, ses observations et ses propositions pour le PLUi :

- Par voie postale en précisant en objet «Concertation préalable du PLU intercommunal» et adressé à Monsieur le Président, Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, 114 Grand Rue, 67130 Schirmeck

- Par voie électronique à : plui@valleedelabruche.fr

prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi est un document de planification et d'urbanisme réalisé à l'échelle des 26 communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche. Il a pour objectif de remplacer les PLU communaux et les cartes communales qui permettent de définir les règles de constructibilité.

Un PLUi étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire en matière d'habitat, de mobilité, d'économie, de paysages et de biodiversité. Il permet de construire un projet de territoire respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol pour les futures constructions. Son élaboration va se dérouler sur les 5 prochaines années et devrait aboutir en 2027.

Les PLU communaux et cartes communales continueront cependant de s'appliquer pour les autorisations d'urbanisme jusqu'à l'approbation du PLUi - d'ici 2027.

NB : Pour la commune de Plaine en l'absence de PLU valide en cours, c'est le Règlement National de l'Urbanisme (RNU) qui s'applique.

CARRIÈRE : NOUVELLES MACHINES

Une nouvelle campagne d'extraction à la carrière a débuté depuis début mai. Cette campagne devrait durer jusqu'à septembre 2024.

Comme nous en avons échangé avec les Carrières Rauscher, les méthodes d'extraction vont être modifiées grâce à l'acquisition de nouvelles machines. Ainsi, les haveuses ont été livrées début juin et de ce fait les extractions par explosifs se feront plus rares.

RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE CHAMPENAY

La reconstruction du bâtiment de Champenay est en cours dans l'idée d'un aménagement de plusieurs appartements. Les architectes proposent plusieurs agencements, en voici une ébauche. Prochaines étapes : finalisation des plans, dépôts des permis de construire, lancement des appels à projets, recherche d'entreprises et montage des dossiers de demandes de subventions diverses. La municipalité espère un démarrage rapide des travaux.



COMMÉMORATIONS DU 8 MAI 2024



ÇA SE PASSE À PLAINE !



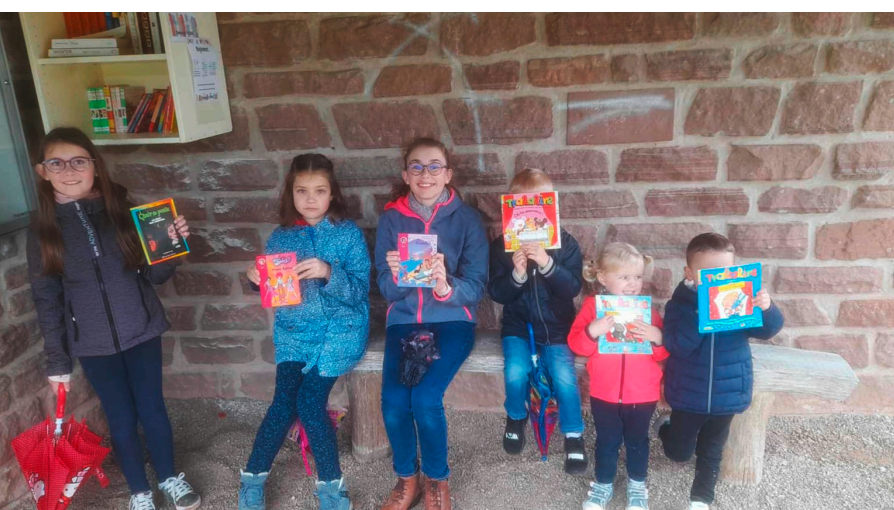
BOÎTES À LIVRES



Projet solidaire qui encourage le lien social !

Mise en place des boîtes à livres dans les différents abribus du village.

Libre à chacun de déposer, se servir, donner des envies de lecture, partager, Chaque boîte à livre devient ainsi un carrefour d'échange, de partage et de rencontre....



PLAINE PHYSIO



Le centre Sport & Santé « Plaine-Physio » a ouvert ses portes depuis le mois de Janvier et se porte à merveille !

Un grand BRAVO et MERCI à tous les sportifs qui travaillent d'arrache-pied pour retrouver leur état de forme optimal et/ou se préparer à des objectifs spécifiques !

Depuis, le centre s'est agrandi et compte cinq professionnels, tous passionné.e.s par leur métier !

C'est dans une ambiance très conviviale et bienveillante que vous trouverez ainsi de nouvelles prestations afin de répondre au mieux à vos attentes « bien-être » :

- Nutrition et Thérapie Manuelle Viscérale : tous objectifs dont celui d'améliorer sa qualité de vie face à une maladie chronique / digestive / gynécologique avec Anaïs

- Coaching sportif tous objectifs également avec Anaïs,

- Massage bien-être, drainage lymphatique, récupération sportive & massage « Deep-Tissue », soins du visage avec Frédéric,

- Kinésiologie et Réflexologie cranio-sacrée avec Aurélie,

- Réflexologie plantaire / palmaire / faciale et Médecine Traditionnelle Chinoise avec Gabriel

- Sophrologie, soins LaHoChi et énergétiques avec Anne-Gaëlle.

CHANTIER PARTICIPATIF ET NETTOYAGE



Fin avril, plusieurs équipes ont pu réaliser différents travaux :

- Nettoyage des panneaux de rue de la commune,
- Nettoyage du sentier de la Mine à Plaine et ouverture d'un chemin à Champenay
- Tri et rangement des ateliers municipaux, de la maison adossée aux ateliers (« Maison de la Lucie »).

La matinée s'est terminée autour d'un barbecue partagé, tout cela dans la bonne humeur encore une fois.

Nous remercions les nombreux bénévoles qui se joignent à l'équipe du conseil à chaque rendez-vous !



SÉCURISATION DES USAGERS

Une campagne de test de sécurisation des piétons a eu lieu courant du mois d'avril devant le Restaurant Julien. Un rétrécissement de chaussée ainsi que des contrôles de vitesse ont été installés pendant près de trois semaines. Cela permettra, grâce aux mesures prises, de trouver le meilleur aménagement de sécurisation pour le bien de tous.



MERCI AUX BÉNÉVOLES !!!

On a pu entendre : « Le bénévole est une espèce en voie de disparition » depuis la crise sanitaire...

Effectivement, on peut constater que le bénévolat régulier se fait rare. Depuis le confinement, beaucoup ont pris goût à la liberté, au temps retrouvé en famille et il est plus compliqué de se réinvestir dans le monde associatif par exemple.

A Plaine nous avons constaté que nous avons encore de nombreuses personnes disponibles en cas de besoin sur simple appel au peuple.

Alors disons-le !

Merci à celles et ceux qui se sont investis ponctuellement pour la commune dans les missions suivantes :

- Épauler le personnel de la Maison de Retraite au moment des repas du soir lors des travaux de remise aux normes de

l'ascenseur,

- Prendre la tâche du fleurissement des fontaines dans le village
- Assurer ensuite l'arrosage,
- Participer aux ateliers que nous proposons deux fois par an
- Avoir remplacé spontanément en forêt au lieudit « Croix de la Maix » la croix en bois qui s'était désagrégée sous le poids des ans et l'action des intempéries
- Avoir répondu « présent » à la tenue des bureaux de votes
- ...

Merci beaucoup pour le travail précieux que vous avez fait pour la collectivité !

L'appel est lancé :

Vous appréciez les festivités proposées dans notre commune alors si vous souhaitez épauler ponctuellement les Associations qui sont en manque de bras et d'aide lors

de la réalisation de manifestations, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès des services de la mairie qui transmettrons votre candidature.



JOBS D'ÉTÉ



La commune a recruté quatre jeunes de 16 ans cet été !

La mairie favorise les 1ères expériences professionnelles en proposant des contrats saisonniers très accessibles. C'est l'occasion d'offrir aux jeunes, âgés de 16 ans, **une première expérience** dans le monde du travail.

Deux binômes travailleront 40h sur la période du 8 juillet 2024 au 9 août 2024. Ils auront pour mission de réaliser de petits travaux extérieurs (désherbage, peinture, ...), tout cela pour embellir notre commune et participer à l'effort collectif !

MAISON DE RETRAITE

Ce début d'année a été marqué par la modernisation et une mise aux normes de l'ascenseur qui commençait à montrer des signes de fatigue.

Le système hydraulique a été complètement changé ainsi que le coffret électrique et certaines pièces mécaniques laissant présumer de plusieurs années de fonctionnement sans problème.

Lors de ces travaux qui se sont tenus sur 15 jours, nous avons fait un appel aux bénévoles pour porter les repas en chambre en soirée et en moins de 24h, le planning était rempli; ... Merci à toutes les

bonnes volontés qui se sont proposées, cela a été apprécié par le personnel et par les résidents, ravis d'avoir de nouvelles compagnies quelques instants.

Régulièrement des ateliers de couture, jeux, chants sont proposés, animés par des bénévoles. Ces temps forts améliorent les journées ordinaires des pensionnaires.

Le 25 de ce mois de juin, le doyen de la commune, Robert Prince qui séjourne dans notre établissement a soufflé ses 99 bougies en compagnie de sa famille et des autres résidents.



FLEURISSEMENT



LA FÊTE DES VOISINS



Plusieurs fêtes des voisins organisées par des bénévoles ont eu lieu ces dernières semaines (quartier de l'église, champs du Motey, route de Salm). Bravo pour ces belles initiatives !

Nb: la commune peut mettre quelques tables et chaises à disposition si besoin !

DÉPARTS



Une réception a été organisée à la mairie pour remercier comme il se doit madame Anne Marie Burcklé enseignante à l'école maternelle et madame Brigitte Vierling agent d'animation chargée de la garderie communale qui ont fait valoir leur droit à la retraite, ainsi que Mlle Nina Tchentcheli enseignante à l'école primaire qui a été nommée dans une autre école. Merci à elles pour leurs bons services auprès de nos enfants, que nos vœux les accompagnent dans leurs nouvelles aventures de vie.

ASSOCIATIONS

L'ENSEMBLE VOCAL ET INSTRUMENTAL HAUTE BRUCHE



(en répétition avant concert)

L'EVIHB L'ensemble vocal et instrumental de la Haute Bruche les Piennerés est une chorale dirigée par Pascal MARTIN, secondé par Lionel SCHUTZ et accompagnée de 6 musiciens.

Le programme y est varié entre chants sacrés, liturgiques, contemporains, de musique de films ou de comédies musicales.

Cette année 2024, l'ensemble s'est produit :

- le 8 mai à l'église Réformée de Saint Dié des Vosges
- le 15 juin à la salle des fêtes de Plaine

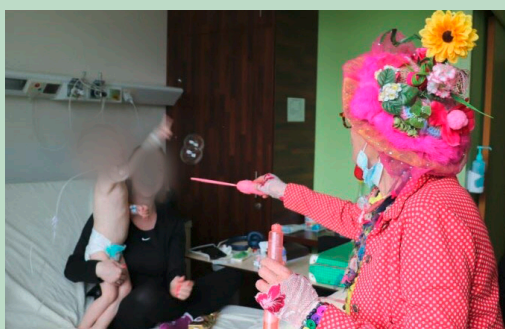
Il se produira :

- le 24 août à Rosheim à l'église Saint Pierre et Paul
- le 19 octobre à la MJC de Barembach
- le 8 décembre à Schirmeck

N'hésitez pas à nous rejoindre, les répétitions ont lieu tous les mercredis de 20h à 22h à la salle des fêtes de Plaine.

Le plaisir de chanter est là !!!

COMPAGNIE TÉKALÉ



Le clown n'a pas d'âge, pas de genre. Sans préjugés, il s'amuse avec les petits, les moyens, les grands.

Le soutien du Lions Club Sélestat-Haut Koenisbourg nous permet d'intervenir régulièrement à l'Hôpital de Sélestat.

De la pédiatrie, nous poursuivons à l'Ehpad des « Maisons du Docteur Oberkirch »
Un après-midi riche en surprises !

**PROGRAMME ESTIVAL :
VENDREDI 30 ET SAMEDI 31 AOUT**

Nous vous proposons un rendez-vous sous le chêne au 748 rue des Champs du Motey.

Détails à venir...
email : dn.noel@orange.fr
tél : 06 07 66 60 97



SAULXURES VTT

L'association Saulxures V.T.T s'est créée le 8 janvier 2006, elle s'orientait aussi bien dans le vélo loisir que la compétition à haut niveau.

Après des belles années partagées avec les jeunes à la pratique régulière du vélo, à la découverte de nos chemins et sentiers forestiers ou de compétitions régionales, le confinement est passé par là.

Aujourd'hui, le VTT, surtout chez les jeunes, est quelque peu délaissé au profit d'autres loisirs, la motivation n'est plus au rendez-vous.

L'Association a choisi de se diversifier et propose des sorties en VTT à assistance électrique pour les adultes, et pour ceux ayant un bon niveau sportif sans assistance.

Un calendrier mensuel est proposé sur Facebook (Saulxures VTT) ou

affiché dans les mairies avec un point de départ chaque samedi à 14H dans un village différent du haut de la Vallée de la Bruche.

Pour éviter d'emprunter sa voiture, les points de rencontre se feront dans les villages suivants :

- Saulxures
- Bourg-Bruche
- Saint Blaise la Roche
- Plaine

Les personnes habitant dans les villages voisins pourront facilement emprunter la piste cyclable pour se retrouver au point de rencontre. L'objectif est de partager des moments de convivialité, de rencontrer des nouveaux adhérents tout en pratiquant du vélo pour des ballades, de 2 à 3 heures de niveau abordable, principalement sur des chemins forestiers.

Deux sorties découverte sont

proposées aux nouveaux arrivants, puis une cotisation de 30€ vous sera demandée pour couvrir les frais engagés par l'association (assurance, publicité, manifestations...)

Faites-vous plaisir, venez partager un moment ludique à vélo (avec casque) pour découvrir notre belle vallée verdoyante ensemble.

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter sur notre page Facebook, ou par mail à saulxures.vtt@gmail.com

Amicalement,

Chantal KRIEGER

Saulxures VTT
8 rue de la Douane
67420 SAULXURES
Port : 06.78.37.62.51

PLANNING DES SORTIES VTT LES SAMEDIS À 14H AVEC LIEUX DE RENDEZ-VOUS À PLAINE

- 27 juillet parking Plaine (ancienne boulangerie)
- 24 août parking Plaine (ancienne boulangerie)

Ces différents lieux permettent de stationner pour celles et ceux qui viennent en voiture.
Casque obligatoire . Temps pluvieux sorties annulées

RÉCRÉ LOISIRS - BASKET



Nous clôturons notre première année de basket avec 27 enfants inscrits durant la saison.

Nous avons commencé la saison avec un entraînement toutes les 2 semaines puis un entraînement par semaine dès le début d'année 2024.

Nous finissons l'année par 2 tournois, un à Molsheim avec la Fédération de basket et un à Schirmeck avec le club de Basket de Schirmeck. Nos jeunes basketteurs amateurs ont pu défier les clubs de la région.

Notre mobilisation sportive continue l'année prochaine, dès le mois de septembre, tous les vendredis soir de 17h à 18h pour les enfants de 6 à 12 ans et de 18h à 19h pour les enfants de + de 12 ans.

Nous remercions également tous les enfants de cette année pour leur persévérance ainsi que la mobilisation de leurs parents.

Merci également à l'engagement des coachs bénévoles pour accompagner Alexandre durant cette année.

VIVRE À PLAINE



L'association a tenu son Assemblée Générale au mois de mai et lors de ce moment de bilan en présence d'une grande partie des membres, il a été décidé de poursuivre les diverses animations proposées au cours de l'année :

La section « Jeudis de Rencontre » de L'association Vivre à Plaine a clôturé sa saison 2023/2024, au mois de juin par un moment de convivialité à la Ferme Auberge de Bambois

Les rendez-vous chaque 2ème jeudi du mois reprendront en septembre prochain. Toute nouvelle personne souhaitant passer un après-midi récréatif sera la bienvenue à la salle polyvalente de 14h à 17h30 pour partager autour de jeux de société et café-gâteau.

Gymnastique adaptée aux seniors chaque jeudi matin à la salle polyvalente, jeudis de rencontre une fois par mois, choucroute familiale en octobre, collecte de boîtes cadeau pour les plus démunis au marché de Noël, concours de belote en début d'année et bien entendu poursuivre son offre de petits plus au quotidien des résidents de la Maison de Retraite sous forme de cadeaux à Saint Nicolas, Noël et Pâques ...

L'ÉCOLE

Durant cette période de l'année, la classe de CE2/CM1/CM2 a participé à différentes activités et sorties.

15 MARS 2024



Les moyens, les grandes sections de l'école de PLAINE ont nettoyé les abords de l'école.

Nous nous sommes équipés et sommes partis pour ramasser tout ce qui ne devrait pas se trouver dans la nature.

Nous sommes partis en équipe et avons trouvé beaucoup de choses qui ne devaient pas être dans la nature.

Nous avons rapidement rempli le sac poubelle.

IL FAUT FAIRE ATTENTION A NOS DECHETS. LA NATURE NE LES VEUT PAS !

GARDERIE COMMUNALE

La garderie communale est accessible à chaque enfant scolarisé à Plaine. Le nombre d'enfant de maternelle est limité à 4 places.

Le matin/soir : l'accueil est limité à :
- 10 enfants âgés entre 3 et 11 ans

Le temps de midi : l'accueil est limité à 20 enfants dont 4 enfants de maternelle.

Pour faciliter votre quotidien, la mairie de Plaine modernise les services de la garderie communale grâce au Portail Parents.

Grâce à ce service en ligne personnalisé disponible 24h/24 et 7j/7 vous pouvez :

- consulter et modifier vos données personnelles
- réserver les repas et la garderie
- consulter vos factures
- contacter nos services via la messagerie

A partir de septembre 2024, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos enfants via le Portail Parents. Toutes les inscriptions devront obligatoirement se faire via cette plateforme. Pour cela, merci suivre la procédure ci-dessous.

<https://parents.logiciel-enfance.fr/plaine>

16 MAI 2024

LE BAL «COPAINS QUI DANSENT»

Le jeudi 16 mai a eu lieu le bal « copains qui dansent » à l'école de Plaine. Il marquait l'aboutissement de nos longs mois de préparation en danse. Nous nous sommes réunis dans le gymnase avec 2 classes de l'école de Lutzelhouse et une classe de l'école de Fouday.

La journée a démarré à 9h. Nous avons été accueillis par le groupe de musique « Ballustrade ». Il s'agit du groupe qui a réalisé les musiques sur lesquelles nous avons appris les danses. Nous avons dansé une bonne partie de la journée ! Toutes les classes étaient mélangées. Nous changions de groupe à chaque danse.

Nous avons partagé de bons moments lors de cette journée qui était aussi marquée par des pauses goûters. Nous nous sommes régales grâce aux gâteaux réalisés par les parents.

Danse et partage sont les mots clés de cette belle journée !

06 JUIN 2024

SORTIE CINÉMA



Les élèves des classes de CP/CE1 et de CE2/CM1/CM2 sont allés au cinéma de Rothau pour voir le film d'animation Une vie de Chat.

Résumé (produit collectivement par les élèves):

C'est l'histoire de Zoé, une petite fille qui ne parle plus depuis la mort de son père, et Dino son chat. Le jour, le chat vit avec Zoé. La nuit, il est avec Nico, un voleur.

La maman de Zoé est policière. Elle recherche Costa, qui a tué son mari, mais aussi le voleur de nombreux bijoux.

Une nuit, Zoé surprend Costa et sa bande. Alors une poursuite commence dans la ville.

A la fin, Nico sauve la petite fille. Il tombe même amoureux de sa mère, Jeanne.

20 JUIN 2024

JAZZ'N BRUCHE

Le jeudi 20 juin, l'après-midi, nous avons assisté à un concert de Jazz sur le thème des émotions « Le jazzier des émotions ». Le concert s'est passé à la salle des fêtes de Plaine. Nous avons accueillis les classes des écoles de Bourg-Bruche, Fouday, Colroy-la-Roche, Saales, Saint-Blaise et Waldersbach. Les musiciens ont joué plusieurs morceaux de musique et ont chanté pour exprimer les émotions suivantes :

- La colère
- La joie
- La peur
- La tristesse

Les musiciens jouaient de la batterie, du trombone et de la contrebasse.

Le concert nous a plu ! Nous avons pu nous amuser et taper dans les mains au rythme de la musique.

Ce fut un très bon moment musical !



20 JUIN 2024

Les élèves de maternelle et de CP/CE1 ont vu La Cabane à musique, un spectacle mêlant contes, musique, peinture et ombres chinoises. Ils ont beaucoup apprécié !

“Toc, toc, toc. Y’a quelqu’un dans cette bicoque ? Entrez les amis, dans la cabane à musique !”



21 JUIN 2024

SORTIE DE FIN D'ANNÉE



Ce vendredi 21 juin, nous avons eu la chance d'aller en sortie scolaire à la volerie des aigles et la montagne des singes toute la journée.

Nous sommes partis à 9h en bus avec toute l'école pour nous rendre à la montagne des singes. Une fois arrivés, nous étions répartis en petits groupes puis nous nous sommes promenés dans le parc.

Certains ont pu assister aux nourrissages des singes. Ils distribuent 180 kg de fruits par jour ! Nous avons aussi eu la chance de voir des bébés singes !

Au parc, nous avons pu nous initier à la démarche des singes dans un parcours « accrobranche » dans les arbres !

Lors de la pause de midi nous avons pique-niqué tous ensemble à l'aire de jeux !

L'après-midi nous sommes allés à la volerie des aigles. A 13h30 nous avons assisté à un spectacle.

Les aigles ont volé au ras de nos têtes ! Nous avons même pu en laisser un passer sur nos genoux et en accueillir sur nos bras. Puis nous avons pu visiter les volières. C'était une très belle journée !



INFORMATIONS PRATIQUES



UN PEU DE CIVISME

La déchèterie n'est pas très loin....

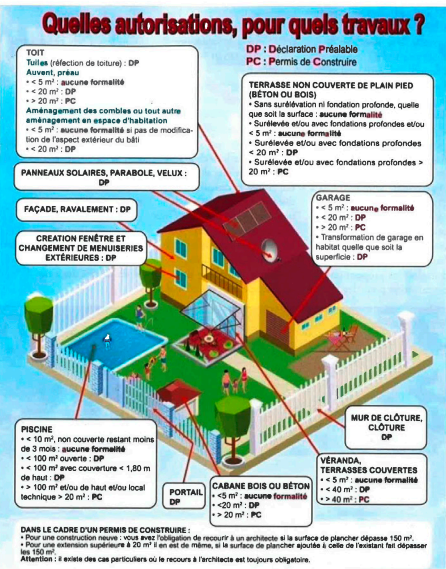
Les conteneurs de la salle des fêtes sont prévus pour y déposer du papiers/ cartons, du plastique et conserves, du verre.

Merci de déposer vos autres déchets

à la déchèterie et de laisser cet endroit propre !

Nous faisons appel à votre bienveillance : des déchets déposés dans les propriétés privées, des livres jetés dans les flaques d'eau Respectons-nous les uns les autres !

RAPPEL RÈGLES D'URBANISME



Vous souhaitez installer un abris de jardin, une piscine, un carport, une terrasse, un espace de rangement, un abris pour vos animaux domestiques sur votre propriété, ou alors modifier votre façade en ajoutant fenêtres ou portes, installer des panneaux solaires, implanter une clôture, etc.... ?

Pour cela, selon l'importance des surfaces envisagées, l'autorisation de construire prend la forme d'une déclaration préalable (moins de 20m2), ou d'un permis de construire. Les documents de déclaration sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur internet :

- Déclaration préalable : Cerfa n° 13703*13
- Permis de construire : Cerfa n° 13406*14

Le dossier se compose de formulaires, de pièces graphiques et de plans. Le dépôt du dossier se fait en mairie ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

https://appli.atip67.fr/guichet_unique

Pour la commune de Plaine, sans Plan Local d'Urbanisme en cours, donc soumise au RNU, les dossiers sont instruits par les services de l'état, l'ATIP, et validés par le Maire.

L'obtention d'un accord montre que l'objet des travaux est réputé conforme aux règles de droit des sols.

RESPECTONS-NOUS LES UNS LES AUTRES !

• BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS :

Pour différentes raisons, toutes légitimes, il est désormais strictement interdit (Article L. 541-21-1 du code de l'environnement et circulaire du 18 novembre 2011) de procéder au brûlage des végétaux : herbe après tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épiluchures de fruits et légumes. Cette interdiction vaut également pour les déchets ménagers de toute nature.



• BRUITS :

Loi du 29 janvier 2021 vise à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises.

« Chant du coq ou des cigales, odeur du fumier ou du crottin de cheval... Les litiges portant sur des troubles de voisinage à la campagne se multiplient. Afin de favoriser le vivre ensemble dans les territoires ruraux, la loi entend promouvoir les sons et les odeurs des campagnes françaises ».

« La loi introduit dans le code de l'environnement «les sons et odeurs» comme caractéristiques des espaces naturels. Ces sons et ces odeurs font désormais partie du patrimoine commun de la nation, aux côtés des paysages, de la qualité de l'air ou des êtres vivants et de la biodiversité¹ ».

- De façon générale, le Conseil National du bruit autorise les nuisances sonores pour faire des travaux non professionnels (bricolage, jardinage...) lors des horaires suivants :
En semaine : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30.

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

• RAPPEL DE L'ARTICLE SUR LES PLANTATIONS EN LIMITE DE PROPRIÉTÉS (ARTICLE 671 DU CODE CIVIL) :

« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers². »

Nous comptons donc sur votre compréhension et sur votre civisme pour bien vivre à Plaine !

¹ <https://www.vie-publique.fr/loi/278224-loi-29-janvier-2021-protection-patrimoine-sensoriel-campagnes-francaises>

² https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006430133#:~:text=Les%20arbres%2C%20arbustes%20et%20arbrisseaux,d'y%20appuyer%20les%20espaliers.



BRAME DU CERF

A l'arrivée de l'automne, un cri résonne dans nos forêts.

La saison des amours des grands cervidés débute.

De mi-septembre à mi-octobre, le cerf signale sa présence aux mâles qui voudraient approcher la harde de biches. Le plus souvent le son du coup de gueule suffit à dissuader les autres mâles de s'approcher, mais il arrive que certains mâles se sentent à la hauteur et vont affronter

le mâle dominant situé dans la harde de biches.

Réceptif aux odeurs, bruits et déplacements, vous observateurs, pouvez perturber leurs comportements.

Respecter leur environnement pour leur bien-être et votre sécurité.

Ecoutez ce moment magique que dame nature nous offre et profitez du moment....

FRELON ASIATIQUE

Arrivée en France à Nérac (Lot et Garonne) vers 2004 dans une livraison de poteries, Le frelon asiatique est une espèce invasive qui vient de Chine. Les biologistes l'appellent aussi «vespa velutina nigrithorax», à cause de la couleur jaune et noire de son abdomen

Qui s'y frotte s'y pique !

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux et agressif envers l'homme que tout autre hyménoptère (guêpe, abeille, ...), tant qu'on ne s'approche pas de son nid ou qu'on ne le dérange pas.

Le frelon asiatique est peu ou pas agressif envers l'Homme lorsqu'il est rencontré solitairement. Se rapprocher à une distance de moins de 5 mètres d'un nid provoquera une attaque violente et brutale de la colonie.

Prédateur intelligent et redoutable

Cette espèce inquiète car c'est un véritable chasseur d'insectes pollinisateurs. En s'approchant d'une ruche, sa présence entraîne un stress des colonies d'abeilles, et une baisse de leur production de miel et pollen. Cette extinction progressive des abeilles par le frelon asiatique risque de faire baisser également la reproduction des plantes cultivées.

Un fléau pour l'apiculture et les abeilles

A partir de juillet/août, les colonies de frelons asiatiques sont au plus très nombreuses et, lorsqu'elles ont trouvé un rucher, elles s'attaquent d'abord aux ruches les plus faibles. Les ruches isolées sont souvent décimées en quelques jours. Au fur et à mesure de l'avancement dans la saison, les frelons sont de plus en plus présents devant les ruches. Les abeilles, conscientes du problème, sortent de moins en moins et se focalisent davantage sur la défense de la ruche : Les apports en nectar et pollen diminuent, au risque de mourir de faim, et la préparation de l'hivernage est de mauvaise qualité.

Pour aider les abeilles, mettre en place un piégeage de printemps

Dès les premières douceurs de fin février (>13°C), les femelles fondatrices sortent d'hibernation, tout au moins celles dont la cachette permet un réchauffement rapide. Pendant quelques jours, elles se refont une santé si elles arrivent à trouver les sucres énergisants dont elles ont un besoin vital. Les rescapées démarrent un nouveau cycle infernal.

Chacune sera seule pour fonder une nouvelle colonie : construire le nid (une alvéole chaque jour), pondre (un œuf chaque jour),



se nourrir et nourrir ses larves jusqu'à ce qu'elles deviennent nymphes, puis adultes ouvrières, 45 jours après la ponte de l'œuf. Pendant cette période (du 15 février au 1er mai), elle est seule à assumer la survie de sa colonie. Contrairement aux abeilles, la femelle fondatrice passe la plupart de son temps en dehors du nid, jusqu'à la naissance des premières ouvrières, 45 jours après la ponte du premier œuf, c'est-à-dire aux environs du 1er mai. Après les premières naissances, la femelle fondatrice est remplacée dans son labeur, elle ne sortira plus du nid, elle ne fera plus que pondre comme une reine jusqu'à 100 œufs par jour et jusqu'à épuisement en automne.

Le moment clé pour piéger les femelles fondatrices, se situe donc au sortir de l'hibernation jusqu'au 1er mai (en fonction des aléas climatiques de l'année). Pendant cette période, leurs besoins sont des sucres pour elles, des protéines pour nourrir les larves, des fibres de bois et de l'eau pour construire l'ébauche de la structure du nid. Il a été observé et cela s'explique peut-être, qu'elles ne s'aventurent pas près des ruches, car c'est trop dangereux pour elle et la survie de la colonie en dépend.



Le saviez-vous ?

25 millions de bouteilles en plastique à usage unique sont utilisées chaque jour en France.
Si, à domicile, le recyclage est désormais entré dans les habitudes et les circuits de collecte bien organisés, les déchets les plus impactants pour notre environnement sont ceux que l'on produit hors de chez soi. En témoignent les traces laissées, ici et là, dans la nature qui, au-delà de la pollution visuelle, sont loin d'être sans conséquences pour l'Homme, les espèces animales et végétales. **Dans ce contexte, les « meilleurs déchets » sont ceux que l'on ne génère pas.**

Alors, à l'heure où les points d'eau se raréfient et où l'approvisionnement en eau potable aux fontaines publiques devient aléatoire en été, la quête hors de chez soi de cette précieuse ressource qu'est l'eau, peut s'avérer compliquée ou impactante.

Tandis que les températures grimpent en été, la vallée de la Bruche, terre de randonneurs et de cyclotouristes, s'interroge quant à la manière de répondre à ce besoin vital.

Face à ce constat, l'office de tourisme lance en 2024, l'initiative Hel'eau la Bruche
Bien au-delà de la seule législation qui prévoit que « Les établissements recevant du public (ERP) ont l'obligation de fournir au minimum un point d'accès à l'eau potable gratuit, utilisable par tous et facilement identifiable », le but est d'offrir aux passants, randonneurs, cyclistes ... la possibilité de se réapprovisionner en eau dans des **contenants réutilisables**.
La vallée de la Bruche est riche de cours d'eau, de ruisseaux et de sources de montagne; ils apportent

une eau de bonne qualité. Il reste à faire en sorte que les visiteurs, randonneurs, promeneurs puissent profiter de cette ressource précieuse et aient l'opportunité de remplir simplement et **gratuitement leur gourde**.

A l'image de notre devise « L'accueil est dans notre nature », le premier geste d'hospitalité n'est-il pas celui d'offrir de l'eau au visiteur de passage*?

Un appel est donc lancé à tous ... commerçants, restaurateurs, prestataires d'hébergement, sites de visite, communes, associations, entreprises et habitants, à rejoindre le réseau « Hel'eau La Bruche ».

L'objectif est de créer un réseau de points d'eau géolocalisés où les visiteurs auront la possibilité de remplir gratuitement leurs gourdes aux heures d'ouverture des lieux publics ou, selon disponibilité, auprès des habitants, créant ainsi une « chaîne de l'eau » de la Bruche.

Un sticker avec un QR code pour les gourdes qui permet de connaître les points d'eau par géolocalisation, d'une part, et un autocollant sur les boîtes aux lettres pour se signaler, d'autre part, permettront aux deux parties de se retrouver et se reconnaître.

Si cette idée vous séduit, nous vous proposons de rentrer dans la « communauté des offreurs d'eau de la Bruche » en complétant le formulaire joint !

***Pour mémoire:** Cout de remplissage d'une gourde: 0,3 centimes d'euro le litre.

A nous de jouer !

.....

CHARTe du PARTENAIRE HABITANT
HEL'EAU LA BRUCHE
Une marque exclusive de l'office de tourisme

Office de tourisme de la vallée de la Bruche
114, Grand'Rue -67130 SCHIRMECK
Tél : 33 (0)3 88 47 18 51
E-Mail : tourisme@valleedelabruche.fr
Site internet : www.valleedelabruche.fr

Je soussigné(e)
adresse :
précision (si nécessaire) :

souhaite participer à l'initiative proposée par l'office de tourisme et m'engage à

- fournir gratuitement en eau potable l'équivalent d'une gourde aux visiteurs de passage dans l'amplitude horaire de 9h à 19h sans obligation de présence et selon mes disponibilités;
 - accepter que mon lieu de résidence dont je suis propriétaire ou locataire soit identifié et enregistré comme « point d'eau » sur une cartographie interactive sur les sites internet de l'office de tourisme de la vallée de la Bruche ;
 - apposer visiblement depuis la voie publique un auto-adhésif sur ma boîte aux lettres ou à l'entrée pour signaler ma participation.
- Il est convenu :**
- que le service fourni en tant que particulier est strictement limité au périmètre du pas de la porte de mon domicile ou à l'entrée de ma propriété et laissé à mon bon vouloir;
 - qu'aucune information autre que la localisation et une photo de situation depuis la voie publique n'est communiquée au public;
 - que l'adhésion à cette charte est volontaire et conclue pour une durée d'engagement de 1 an, tacitement renouvelable à compter de la signature et résiliable sur simple demande écrite adressée à l'office de tourisme.

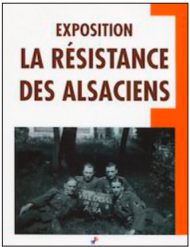
Fait à, le Signature précédée de la mention « Lu et
Téléphone (usage interne) : approuvé »
Mail (usage interne) :

RENDEZ-VOUS D'ÉTÉ

- Caravane de l'animation le 9 juillet : des animations proposées pour petits et grands à la salle des fêtes de Plaine, comme chaque année !
- Cérémonie du 14 juillet – au monument aux morts



- Cérémonie du 15 août - Cérémonie militaire, dépôt de gerbe au monument aux morts
- Du 3 au 15 novembre : expositions temporaires « La résistance des Alsaciens »



DE JANVIER À JUIN ÉTAT CIVIL



NAISSANCE

Milo RICHARD
né le 08/01/2024



PACS

BRIGITTE GUYOT
& JACQUES FRIEDRICH
le 12/03/2024



GRANDS ANNIVERSAIRE

Paul HACKSPILL
95 ans

Robert PRINCE
99 ans
Doyen de la commune



ANNIVERSAIRE EXCEPTIONNEL

NOCE DE DIAMANT :
MARIE-LOUISE GRANDADAM
& GÉRARD WEBER
le 06/06/2024



DÉCÈS

Odette Monique KUHN
le 15/08/2023

Isabelle MATHIS
née DIEUDONNÉ
le 27/01/2024

Marie-Thérèse FISCHER
née LAUTH
le 29/03/2024

Charles MOREL
le 02/06/2024

BAR EPHEMERE

PLAINE - AOÛT 2024

18H-23H

PROGRAMME

16 AOÛT 2024 : SOIRÉE BARBECUE !
MARCHÉ NOCTURNE

17 AOÛT 2024 : GROUPE "ENTRE PARENTHÈSES" POUR ANIMER LA SOIRÉE ! TARTES FLAMBÉES "LES FLAMMS DE LA VALLÉE" POUR VOUS RÉGALER !

18 AOÛT 2024 : SOIRÉE MUSICALE ANIMÉE PAR THE PIKON'S !

23 AOÛT 2024 : SOIRÉE BARBECUE !
MARCHÉ NOCTURNE

24 AOÛT 2024 : 19H: GROUPE "A CONTRE COURANT" 20H: PRÉSENCE DE "FESTIV EVENT" POUR ANIMER LA SOIRÉE ! TARTES FLAMBÉES "LES FLAMMS DE LA VALLÉE" POUR VOUS RÉGALER !

25 AOÛT 2024: PRÉSENCE DE "MY NEMS" POUR VOUS RÉGALER !

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE
UNE BONNE SOIRÉE !

CALENDRIER

LE COMPTOIR FESTIF

Salle Polyvalente de PLAINE

Vendredi

26/04

2024

Bar ouvert 19h30 - 23h30
Petite restauration
Musique d'ambiance

Vendredi

30/08

2024

Bar ouvert 19h30 - 23h30
Petite restauration
Musique d'ambiance

Vendredi

11/10

2024

Bar ouvert 19h30 - 23h30
Petite restauration
Musique d'ambiance

Vendredi

01/11

2024

Bar ouvert 19h30 - 23h30
Petite restauration
Musique d'ambiance

Samedi

02/11

2024

Bar ouvert 19h30 - 23h30
Petite restauration
Musique d'ambiance

Vendredi

23/11

2024

Bar ouvert 19h30 - 23h30
Petite restauration
Musique d'ambiance

CALENDRIER

FESTIV EVENT

Salle Polyvalente PLAINE

27/04

2024

DISCO PARTY

*** BACK TO 80' / 90' ***

31/08

2024

FLUO PARTY

*** BACK TO 90' / 2000' ***

12/10

2024

OKTOBERFEST

*** BALLERMANN / FESTIV & KITCH ***

23/11

2024

TEKNO VIBES

*** TECH / HARD-TECH / TRANCE / PSY-TRANCE ***

f

ig

06.37.29.67.52

festiv.event@outlook.com

16

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé sur papier recyclé.